

CONSEILS DE CLASSE 2^e TRIMESTRE

2020 2021

CLG ASSELIN DE BEAUVILLE, DUCOS

DATE	HORAIRE	Principal Salle CDI	Principale Adjointe Salle E8	Directrice de SEGPA Salle A5 bis
Vendredi 12 mars	12h30			306
	13h30			606
Lundi 15 mars	16h15	309	510	
	17h15	303	505	
	18h15	304	501	
Mardi 16 mars	16h15		503	
	17h15	305	507	
	18h15	302	504	
Jeudi 18 mars	16h15	301	508	
	17h15	307	502	
	18h15	604	509	
Vendredi 19 mars	12h30			406
	13h30			506
Lundi 22 mars	16h15	608	403	
	17h15	602	407	
	18h15	308	401	
Mardi 23 mars	16h15	601	405	
	17h15	603	409	
	18h15	607	402	
Jeudi 25 mars	16h15	609	404	
	17h15	605	408	

REUNION PARENTS PROFESSEURS PREVUE LE VENDREDI 16 AVRIL 2021 de 14h00 à 18h00

Les salles et la date de la réunion parents professeurs sont susceptibles de changer en fonction de la situation sanitaire.

L.Massé
Principale Adjointe

RECOMPENSES	MOYENNE	REMARQUES	REMARQUES COMMUNES
TABLEAU D'EXCELLENCE	17 ET +	Aucune note <10. <u>Aucune remarque négative.</u>	Seules les informations portées sur le bulletin sont prises en compte. Les appréciations portées sur le bulletin doivent être en adéquation avec les interventions orales lors du conseil de classe. La moyenne générale est arrondie au 1 / 10^{ème} de point supérieur. Lors du vote, à la majorité des avis des enseignants présents (ou représentés par un avis écrit), pour l'attribution d'une récompense ou d'une sanction, le président pose trois questions : - Qui est pour ? - Qui est contre ? - Qui s'abstient ? En cas d'égalité, le président tranche. Le conseil de classe peut proposer une récompense inférieure. ► La conduite fait partie des éléments d'appréciation et conditionne l'obtention de chacune des récompenses. Le 19 Mai 2017, le principal.
FELICITATIONS	DE 15 A 16.9	Aucune note <10. <u>Aucune remarque négative.</u>	
TABLEAU D'HONNEUR	DE 13 A 14.9	Une seule note est tolérée entre 08 et 10.	
ENCOURAGEMENTS	DE 11 A 12.9	Deux notes sont tolérées entre 08 et 10, ou une note entre 07 et 10 tolérée.	
TABLEAU DU MERITE	< 11	L'élève est volontaire et motivé, a des difficultés mais fait preuve de sérieux.	
SANCTIONS Les sanctions peuvent être soumises au vote du conseil de classe quelle que soit la moyenne trimestrielle de l'élève.			
AVERTISSEMENT CONDUITE	Deux remarques écrites sur le comportement de l'élève mènent à la mise au vote de la sanction.		
AVERTISSEMENT TRAVAIL	Deux remarques écrites sur le travail de l'élève mènent à la mise au vote de la sanction.		
AVERTISSEMENT TRAVAIL ET CONDUITE	Deux remarques sur la conduite + deux sur le travail mènent à la mise au vote de la sanction.		
BLÂME TRAVAIL, BLÂME CONDUITE, et BLÂME TRAVAIL ET CONDUITE	Il peut être attribué dès le premier trimestre La décision se fait au choix du conseil de classe, pour chaque trimestre et pour chacune des sanctions.		